

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Février 1878.

UN GRAND DÉBAT.

Le comité gouvernant, nous voulons dire la commission du budget, a décidé que les élèves de seize grands séminaires ne recevraient plus aucune bourse de l'Etat. Il a décidé que, dans seize diocèses, l'Etat rendrait impossible, autant qu'il est en lui, le recrutement du clergé dans les classes pauvres, et qu'il étoufferait, s'il le peut, les vocations ecclésiastiques dans les familles auxquelles leurs ressources ne permettent pas de payer la pension dans les séminaires.

Pourquoi? — Parce que les professeurs de ces séminaires, choisis librement par l'évêque, appartiennent à des congrégations non reconnues par l'Etat, c'est-à-dire ignorées de lui.

L'Etat ignore ces congrégations : ceux qui en font partie sont regardés par lui comme de simples citoyens, soumis aux lois, et dont les engagements spéciaux n'ont aucune valeur légale.

Et cependant l'Etat les connaît pour frapper leurs élèves. Impuissant à proscrire des citoyens qui obéissent à toutes les lois, il les persécute dans leurs élèves.

Il les ignore, au point de vue du privilège ; mais, s'il s'agit de les persécuter, il ne les ignore plus. Pour être frappés, ils reçoivent de la Chambre une existence légale.

M. le comte Albert de Mun a fait justice de l'hypocrisie du comité gouvernant et de l'acte de tyrannie qu'il se permet. Son discours, admirable par l'ordre, par la logique, par l'évidence, autant que par une forme qui fait honneur à la tribune française, a prouvé que toutes les lois, tous les principes, tous les précédents, s'élevaient contre l'injuste exclusion de la commission du budget.

On nous saura gré de donner l'analyse de ce document qui demeurera.

Voici d'abord le texte de l'article 10 du budget, qui a amené M. de Mun à la tribune :

« Art. 10. — Sont supprimées les bourses accordées aux séminaires qui emploient des professeurs ou des maîtres faisant partie de corporations ou des associations religieuses non autorisées par la loi.

» Ces bourses seront réparties entre les autres séminaires. »

M. le comte de Mun combat cette disposition, qui semble résumer un rapport contre lequel la conscience publique a déjà protesté. Il faut qu'on sache si la majorité de la Chambre et le gouvernement partagent les conclusions de la commission du budget et s'associent aux attaques dirigées contre les catholiques. On a besoin de savoir si le ministère actuel est le ministère de la commission du budget ou bien un ministère indépendant.

L'article 10 constitue une disposition arbitraire et illégale ; il viole les droits les mieux établis des évêques. Les bourses des séminaires ont été en effet instituées par un décret de 1807 qui n'a apporté aucune restriction à l'attribution de ces bourses. Il n'est intervenu depuis lors aucun texte de loi qui ait restreint le droit des évêques de régler l'enseignement dans les séminaires.

Dans les articles organiques annexés au Concordat, articles dont il est permis de contester la valeur en matière de discipline ecclésiastique, il n'y a rien qui oblige les évêques à choisir les professeurs dans telle ou telle catégorie ; rien qui puisse servir à exclure telle ou telle congrégation.

En réalité, on se sert du budget pour attaquer d'une manière détournée ce qu'on ne veut pas attaquer directement. C'est ainsi qu'on a vu déjà la commission du budget retenir audacieusement le vote des contributions directes pour forcer le pouvoir exécutif à passer sous le joug (Applaudissements à droite), et tenir aujourd'hui le budget en suspens devant le ministère comme une menace ou une promesse. On allègue que les professeurs des séminaires ont l'obligation

de souscrire la déclaration de 1682 et que, s'ils ne le font pas, on est en droit de rendre impossible ou au moins très-difficile l'enseignement des séminaires.

Mais cette déclaration de 1682 donne lieu à une singulière méprise. Ce n'est point seulement dans les congrégations religieuses non autorisées qu'on n'enseigne pas la déclaration de 1682, on ne l'enseigne dans aucun séminaire, et si l'on veut rendre cet enseignement obligatoire, on brisera sa volonté contre d'insurmontables résistances. L'Etat n'a rien à voir, comme l'a dit excellemment M. Bardoux, dans ce qui touche au dogme et à la conscience. (Applaudissements à droite.)

L'entreprise n'est pas nouvelle ; elle a commencé le jour même où le christianisme, se levant sur le monde, a fait briller dans la nuit de l'esclavage la lumière de la liberté. (Exclamations à gauche.)

C'est l'Eglise qui, la première, a pris la défense des faibles contre les oppresseurs, et c'est en combattant la Révolution qu'elle sauvera la liberté. (Applaudissements à droite.)

La Révolution a détruit l'antique organisation du travail et n'a rien mis à la place que la fièvre de la concurrence. Elle n'a mis à la place de la foi chrétienne que l'appât des jouissances, et a conduit le peuple enfin à des combats stériles et sanglants.

Voilà tout ce qu'a fait la Révolution. En vain cherche-t-on à représenter l'Eglise comme un foyer de conspirations. Etranges conspirateurs ! ceux qui poursuivent hautement le relèvement du peuple par le dévouement et l'abnégation ! Ces efforts portent leurs fruits, et toute une génération se prépare, qui aime Dieu et la liberté, et maudit la Révolution. (Applaudissements à droite.)

L'entreprise que l'on tente contre l'Eglise n'est pas nouvelle, elle date des Césars. Dans les catacombes, dans les prisons, la liberté morale est restée tout entière et s'est répandue sur le monde ; c'est alors que se fondait la distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, distinction que l'Eglise n'a jamais abandonnée.

Pour justifier la proposition, on allègue des violations de la loi par les congrégations religieuses qu'on veut frapper. Quelle est donc cette législation ? On cite une loi de 1790, en confondant les congrégations non autorisées avec les congrégations prosrites.

La loi de 1790 ne reconnaît plus les vœux, voilà tout. Il y a encore la loi de 1792, contresignée Danton, qui supprime toutes les corporations, mais n'interdit pas la vie en commun dans un domicile privé. Collot-d'Herbois, à qui l'on amenait des religieux, répondait : « La République ne s'occupe pas de ces choses-là. »

On invoque enfin la loi de l'an XII, une loi de despotisme qui n'a pas de sanction. L'article 204 est venu apporter cette sanction en interdisant les réunions de plus de vingt personnes, mais il n'interdit pas la réunion de personnes habitant dans un même domicile.

Aucune loi n'a porté atteinte à la liberté du domicile ; il ne reste rien de ces lois caduques, il reste l'article 1^{er} du Concordat, déclarant que la religion catholique sera librement pratiquée. Les congrégations religieuses sont nécessaires à cette libre pratique ; leur existence est une conséquence de l'article 1^{er} du Concordat.

Quand l'indifférence et l'égoïsme envahissent la société, quand le respect s'éteint de toutes parts, c'est un singulier moment pour trouver un danger dans ces réunions d'hommes qui s'assemblent pour prier.

La liberté des congrégations religieuses est aussi une conséquence de la liberté des citoyens.

Les Constitutions garantissent la liberté de conscience et d'association. Pourquoi écarter une classe de citoyens de ces libertés promises à tout le monde ? Les religieux ont droit à la liberté comme tous les citoyens.

Ils demandent de l'argent, dit-on ; mais les bourses des séminaires ne vont pas aux congrégations, qui ne demandent rien. On veut, il est vrai, faire une distinction entre certaines congrégations et certaines autres ; celles qu'on veut proscrire sont celles qui ont leur directeur hors de France.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABUS DES BOISSONS.

(Suite et fin.)

Puis apparaissent des désordres nerveux : ce sont des tremblements des membres, des insomnies, des cauchemars effrayants, des perturbations de l'intelligence, et le malade s'avance à grands pas sur le chemin de Charenton ou de Sainte-Gemmes. La folie, en effet, est une complication fréquente de l'alcoolisme. Les statistiques les plus modérées indiquent que sur 8 ou 10 aliénés, 1 ou 2 doivent leur état à l'abus des boissons.

Le caractère de la folie alcoolique est tout particulier. Le malheureux est toujours entouré d'objets effrayants : l'eau, le feu, les bêtes féroces menacent continuellement la vie de ces pauvres êtres qui sont victimes d'un supplice perpétuel et qui meurent ainsi au milieu des angoisses du delirium tremens.

Ces accidents terribles ne surprennent pas

quand on sait que le cerveau, cet organe si délicat, intermédiaire entre l'esprit et la matière, est le lieu d'élection de l'alcool. Or, tant que l'alcool est dans notre organisme, il ne subit pas de modifications et conserve son action corrosive.

Il s'élimine en nature par diverses voies, et partout il laisse la trace funeste de son passage. Les reins, les poumons éprouvent des lésions fort graves ; les pneumonies, chez les ivrognes, sont régulièrement mortelles. Le foie subit la dégénérescence graisseuse ; le foie gras des ivrognes est caractéristique.

L'eau-de-vie, qui cause à notre organisme de tels dégâts, n'offre-t-elle donc aucune utilité ? Un usage très-modéré de cette liqueur pourrait avoir ses avantages. Elle agit à la manière d'un aliment d'épargne, c'est-à-dire qu'elle permet à l'économie de tirer un meilleur profit des aliments véritables ; elle ralentit le mouvement nutritif ; elle n'augmente pas la recette, mais elle diminue la dépense.

Je n'ai encore parlé que des désordres produits dans le corps de l'homme par l'abus qu'il fait des boissons ; que de choses j'aurais à dire si je faisais intervenir les considérations sociales ! Croyez-vous que la fortune de notre pays n'est pas fortement compromise par le chômage du lundi ? C'est une perte énorme qui se chiffre chaque année par plusieurs millions.

Et la famille, pensez-vous qu'elle n'a pas à souffrir cruellement quand l'époux et le père n'apporte à sa femme que des paroles dures au lieu de l'argent nécessaire pour la vie commune et envoie ses enfants se coucher sans souper ? Et si les enfants sont en âge de comprendre, quel funeste exemple !

Enfin, il est, hélas ! trop bien démontré qu'une foule de ces enfants chétifs, convertis d'humeurs froides, rachitiques, sont le triste produit des tendresses d'un père aviné.

Au nom de l'individu qui court follement à sa perte, au nom de la famille dont les droits sont méconnus, au nom de la société dont les intérêts sont si gravement compromis, les honnêtes gens doivent lutter contre le fléau envahisseur de l'eau-de-vie.

Déshabiter un ivrogne de boire est une tentative d'une difficulté proverbiale. Cependant si le buveur tient à guérir, il le peut. Je n'insisterai pas sur les moyens préconisés : le procédé bien connu de la goutte de cire qu'on laisse tomber dans le verre, l'addition de substances fétides à la boisson, le sevrage complet et absolu du premier coup ou au contraire amené lentement, l'intimidation médicale par le tableau rembruni des désordres produits par l'alcoolisme, les sociétés de tempérance qui ont produit en Amérique de si merveilleux effets.

Mieux que tout cela, il faut s'adresser à l'être moral et intelligent. Comme l'a dit Fonssagrive, les hommes éprouvent de temps à autre le besoin de se faire une vie cérébrale artificielle ayant pour but d'atténuer l'impression produite par les réalités de la vie et de la remplacer par une sorte de songe éveillé, d'hallucination qui met un voile entre eux et les âpres réalités de l'existence. Nous nous trouvons continuellement en présence des regrets irréparables du passé, des désenchantements du présent, des incertitudes de l'avenir. Les âmes fortes se roidissent et acceptent la lutte ; les faibles fuient lâchement devant le combat, s'usent à la poursuite du plaisir et vont finalement demander à l'ivresse ce que la réalité leur refuse.

C'est donc à l'âme qu'il faut s'adresser, plutôt qu'aux moyens matériels. La santé de l'âme et celle du corps sont en effet plus intimement liées entre elles qu'on ne le suppose. Les anciens, avec leur grand bon sens, disaient : « Mens sana in corpore sano », et l'hygiène nous dit aujourd'hui : « Soyez vertueux et vous vous porterez bien. »

Mais cette direction ne touche en rien aux rapports des hommes avec les lois de leur pays. Elle est une direction spirituelle.

Si l'on admettait cette théorie, il faudrait proscrire tous les catholiques qui ont leur chef spirituel à Rome. C'est l'unité catholique elle-même qu'on veut atteindre; c'est cette unité catholique qui fait que tous les catholiques saluent dans Léon XIII l'éternelle jeunesse de l'Eglise. (Très-bien! à droite.)

En réalité, on demande une loi d'exception. Comment la mettre à exécution? En violant le domicile, en créant des suspects et en préparant le chemin aux violences populaires.

Si les catholiques ont de la méfiance contre la République, cette méfiance est justifiée. L'un des principaux orateurs de la majorité ne s'est-il pas écrié: Le cléricalisme, c'est l'ennemi? (Applaudissements à gauche.) Le cléricalisme, c'est le catholicisme, et M. Boyssset le disait l'autre jour en établissant l'incompatibilité absolue entre la République et l'Eglise. (Bruits divers.)

Tous les catholiques, prêtres et laïques, sont réunis pour défendre le domaine de la conscience; et maintenant le ministère est-il le ministère de la guerre ou celui de la paix, celui de la proscription ou celui de la liberté?

Ses intentions sont conciliantes, mais il a derrière lui une armée à laquelle il ne commande pas. Les catholiques ont le droit de savoir si c'est une déclaration de guerre qu'ils doivent emporter d'ici. (Applaudissements à droite.)

M. Bardoux a répondu en rééditant toutes les vieilles rengaines de l'école révolutionnaire. Le pouvoir temporel doit être séparé du pouvoir spirituel... Il ne peut y avoir d'association sans la volonté de l'Etat... Les articles organiques sont indiscutables... Il ne s'agit point d'imposer aux séminaristes un enseignement quelconque. On ne prétend point soustraire les séminaires à la direction de certaines congrégations religieuses, mais on veut enlever à ces séminaires les bourses qui leur ont été attribuées jusqu'à ce jour. Le gouvernement est décidé à résister à tous les empiétements, à toutes les attaques dirigées contre la société de la Révolution française, etc.

Vraiment elle sera bien défendue, cette société, au moyen de la suppression de quelques bourses de séminaires!

Chronique générale.

On pense que les Chambres se sépareront soit le 24 mars, soit le 3 avril; les sénateurs et les députés qui appartiennent aux assemblées départementales sont en effet désireux de se rendre dans leurs départements quelques jours avant l'ouverture de la session des conseils généraux.

Où donc s'arrêteront les concessions du gouvernement aux desiderata de la démagogie?

Il se confirme aujourd'hui que le ministre, faisant droit à la demande de rappel de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, le baron Baude, a définitivement décidé d'y donner suite.

Le successeur de M. le baron Baude sera, croit-on, M. Lefèvre de Behaine, qui ira à Rome avec le simple titre de ministre plénipotentiaire.

LES ARMEMENTS DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre recrute en ce moment partout des armes et des approvisionnements. Il nous est impossible de ne voir dans ces préparatifs sur une si grande échelle qu'une simple démonstration.

Nous persistons à croire que l'Angleterre est enfin très-résolue à s'opposer, même par les armes, à l'omnipotence de la Russie sur les détroits.

De son côté, la Russie est aussi résolue à tenir dans ses mains ou dans celles d'un vassal les clefs des Dardanelles et du Bosphore.

Ces deux prétentions, si contraires, ne peuvent guère avoir une issue pacifique, et il faut s'attendre assez prochainement à

l'ouverture des hostilités entre la Russie et l'Angleterre.

Après le premier coup de canon parti des vaisseaux anglais,

Que fera l'Autriche?
Et si l'Autriche met en mouvement ses armées,

Que fera la France?
Et si la France veut maintenir le traité secret du 15 avril 1856, entre l'Angleterre, l'Autriche, et la France,

Que feront les puissances neutres qui ne sont pas encore sous la dépendance de la Prusse?

Et si les puissances neutres se joignent à la France, à l'Autriche, et à l'Angleterre,

Que deviendront les projets de la Prusse?
(Assemblée nationale.)

Il vient d'y avoir encore une nouvelle manifestation radicale au théâtre d'Auch.

Pendant un entr'acte, un certain nombre d'individus se sont mis à hurler une chanson idiote dont voici le refrain:

A bas le drapeau blanc,
Napoléon et sa clique,
Et tous ces grands fainéants,
Vive la République!

Inutile de dire que cette chanson avait plusieurs couplets non moins bêtes et non moins provocants. Inutile aussi d'ajouter que le maire, le citoyen David, n'a pris aucune mesure pour faire cesser le tapage et rétablir un peu d'ordre dans la salle.

LÉON XIII.

Comme nous l'avons dit déjà, c'est à la suite de trois scrutins que l'élection du Souverain-Pontife a eu lieu.

Le premier n'avait donné aucun résultat. Au second, S. Em. le cardinal Pecci ralliait 34 suffrages.

Au troisième, il réunissait 44 voix. Il était élu; mais le Sacré-Collège, s'unissant à la démarche du cardinal Franchi qui était allé se prosterner aux pieds de l'élu, a accédé d'un commun sentiment à l'élection et acclamé le nouveau Pape d'une voix unanime. De sorte que l'on peut dire, en toute vérité que l'élevation de Léon XIII au Pontificat romain a été faite à la fois par inspiration, par adoration et par acclamation.

Après avoir reçu les insignes de la Papauté, Léon XIII est venu s'asseoir sur un trône, devant l'autel, pour recevoir l'hommage des cardinaux.

Une dépêche de l'Univers rapporte qu'à ce moment S. Em. le cardinal Guibert a demandé la bénédiction du Pontife pour lui, pour le diocèse de Paris, pour la France tout entière. Léon XIII la lui a donnée, ajoutant qu'il aimait beaucoup la France, dont il connaissait le grand cœur et le dévouement à l'Eglise.

Le Pape et les cardinaux ont passé la nuit du 20 au 21 dans leurs cellules du Conclave, après avoir tenu une première congrégation sous la présidence de Sa Sainteté.

Dès vendredi, Léon XIII a reçu les compliments et les félicitations du corps diplomatique.

La cérémonie du couronnement, qui devait avoir lieu hier dimanche, a été remise.

Le Pape a reçu vendredi plusieurs personnalités, puis de nombreux pèlerins français et des représentants des Instituts et des Universités de France.

Léon XIII fait le plus affectueux accueil aux Français. Il a béni toutes nos Universités catholiques, et en particulier celle d'Angers, dans la personne de M^r Sauvé, son digne recteur. Sa Sainteté a eu aussi pour M^r Freppel les paroles les plus tendres.

A chaque réception, Sa Sainteté fait le tour des salles et se montre très-affable pour tous.

L'impression générale est excellente.

LES ARMES DE LÉON XIII.

Voici quelles sont les armes de Léon XIII et comment elles doivent être blasonnées:

D'azur, au peuplier de sinople posé sur une terrasse du même, adextré au chef d'une étoile

chevelée ou comète d'or, et accosté en pointe de deux fleurs de lys du même; à la fasces arquée d'argent brochant sur le tout.

Il est probable que le champ d'azur et principalement la comète, aussi bien que la fasces arquée qui figure l'arc-en-ciel et qui orne l'écu, seront considérés comme une confirmation de la prophétie de saint Malachie: *Lumen in celo.*

On écrit de Rome que les zouaves présents dans la Ville éternelle ont eu l'honneur d'assister à la cérémonie des funérailles à la Chapelle Sixtine et ont été reçus en audience particulière par le cardinal-camerlingue Pecci. « Je ne puis vous répéter ses paroles, dit la lettre en question, mais elles sont aussi flatteuses et aussi affectueuses que possible pour nous: elles ont fait une vive impression à nos amis; on compte toujours sur notre dévouement. »

INSTALLATION D'UN NOUVEAU PAPE.

Voici le détail des cérémonies qui accompagnent l'installation d'un nouveau pape:

LA TOILETTE.

Aussitôt que le pape est élu et qu'il a accepté, les cardinaux diacres le dépouillent de ses vêtements, qui deviennent le partage des clercs des cérémonies, pour lui faire revêtir les habits pontificaux.

Afin de ne pas être pris au dépourvu, on prépare à l'avance trois costumes complets, de trois grandeurs différentes, depuis la calotte blanche jusqu'aux mules.

Les cardinaux font ensuite asseoir le nouvel élu sur l'autel, puis lui baisent les pieds, les mains et la bouche.

En même temps, toutes les portes du Conclave sont ouvertes, les cloisons sont démolies, les fenêtres qui étaient murées sont dégagées. Les soldats entrent et alors commence le pillage du mobilier du Conclave.

LE PILLAGE DU CONCLAVE.

A l'origine, cette phase de l'élection ne se passait pas sans tumulte, le peuple se ruait même sur la maison de l'élu pour la piller; mais, à la suite des désordres que ces scènes entraînaient, un décret du concile de Constance les interdit. Plus tard, en 1516, au concile oecuménique de Latran, la constitution *Temerariam quorundam* fut promulguée par Léon X, pour renouveler les bulles d'Honorius III et de Boniface VIII, contre ceux qui pillent, pendant que les cardinaux sont encore au Conclave, la demeure de celui qui passe pour élu.

Pendant le conclave de Sixte-Quint, on crut un instant que le cardinal Farnèse était élu; immédiatement la foule se porta au palais de ce dernier pour le mettre à sac.

Au Conclave de Pie IX, le jour même de l'élection dont la proclamation était remise au lendemain à cause de l'heure avancée, — il était près de minuit, — le bruit ayant couru que c'était le cardinal Gizzi qui venait d'être nommé, la maison de celui-ci fut pillée et Pie IX dut l'indemniser.

Cette coutume, fondée sur cette idée, que celui qui est nommé pape est parvenu au comble de la richesse; que ses biens passés peuvent appartenir à celui qui s'en emparera le premier, s'est perpétuée en dépit des bulles, des mesures de police. Toutefois les choses se passent avec plus de calme qu'aux seizième et dix-septième siècles.

Le mobilier de la cellule de l'élu appartient de droit à ses conclavistes, mais il faut qu'ils soient bien diligents pour n'être pas prévenus ou aidés dans cette dilapidation par les autres serviteurs du Conclave.

On se partage ces dépouilles que l'on vend comme des curiosités à un prix élevé à des étrangers.

A SAINT-PIERRE.

Entre temps, le nouveau pape est porté à l'église Saint-Pierre, accompagné des chanoines et chantres de cette même église, chantant *Ecce sacerdos magnus*, etc.

Après s'être prosterné et avoir fait sa prière, le pape est conduit à la chaire pontificale, puis il entonne le *Te Deum laudamus*. Il est de nouveau adoré par les cardinaux, les évêques et les soldats. Il donne la bénédiction et l'absolution aux assistants.

Tous les prélats présents à Rome et le clergé de Saint-Pierre sont admis à rendre hommage au nouveau pape. Les seuls cardinaux reçoivent de

lui le baiser de paix et le baisent sur la bouche et sur les mains; les évêques baisent son anneau sur les pieds, et les prélats de rang inférieur seulement sa mule.

Quelques jours après a lieu la cérémonie du couronnement.

LE COURONNEMENT.

Devant l'église, sur un portique élevé et paré, on lui pose la tiare ou triple couronne, appelée le *Régne*.

Le pape reçoit la tiare assis, des mains du doyen des cardinaux diacres, dont la fonction, dans les cérémonies, est de lui placer sa coiffure liturgique, et de la lui ôter, suivant que le prescrit le cérémonial.

Le maître des cérémonies prend ensuite un paquet d'étoupes, y met le feu et se tournant vers le pape, crie à haute voix: *Pater sancte, sub transit gloria mundi, omnis caro fenum, et omnia glorie ejus, sicut flos agri.*

Trois fois il répète cette cérémonie avant que d'entrer dans l'église.

Ces dernières paroles ne sont pas les seules; au surplus, que le cérémoniaire adresse au pape. Il ajoute que son pontificat ne sera pas aussi long que celui de saint Pierre, qui régna vingt-cinq ans: *Annos Petri non videbis*. Benoist XIV répondit: *Non est fidei.*

Jusqu'ici Pie IX est le seul pape qui ait atteint et dépassé les vingt-cinq années du règne de saint Pierre.

A SAINT-JEAN DE LATRAN.

La cérémonie des étoupes terminée, le pape rend à Saint-Jean de Latran en grande pompe, en compagnie des cardinaux, prélats, officiers, la plupart à cheval.

L'un des gentilshommes présents — celui dont la noblesse est la plus haute, marche à pied, à droite du pape, et tient les rênes de sa monture (un cheval blanc); un autre gentilhomme marche à gauche.

Au couronnement de Martin V, c'est l'empereur Sigismond qui tenait les rênes de son cheval, et Frédéric, marquis de Brandebourg, qui marchait à sa gauche.

LES JUIFS.

A un certain moment, les Juifs arrivent et présentent au pape, le genou en terre, leur loi, écrite en langue hébraïque, et lui demandent de la respecter. A quoi le pape répond qu'il la respecte, comme émanant de Dieu, mais il les blâme d'attendre encore le Sauveur, qui est venu.

ARGENT JETÉ.

En divers endroits on jette de l'argent au peuple, comme symbole de la charité dont le pape doit donner l'exemple.

Arrivé à Saint-Jean de Latran, le pape est reçu par les chanoines, porté sur leurs épaules et déposé sur un siège si bas qu'il paraît couché à terre. Les cardinaux le relèvent ensuite en chantant le verset: *Suscipite de pulvere egenum*, etc.

A l'issue de cette cérémonie, le pape offre un grand dîner à tous les cardinaux.

Chronique militaire.

On lit dans l'Avenir militaire.

« Comme chaque année, l'arrivée de la classe dans les régiments permet de constater avec quelle légèreté s'effectue, dans les conseils de révision, l'opération si essentielle du classement des recrues dans les diverses armes!

» Un régiment d'infanterie, sur un contingent de cinq cents et quelques recrues des deux portions, a reçu dix hommes qui, parfaitement bien constitués d'ailleurs, étaient atteints d'infirmités, telles que: pieds plats, orfèdes mal conformés, strabisme, bégaiement, voussure des épaules.

» Ces hommes, évidemment impropres au service de l'infanterie (marches prolongées, port du sac, tir à la cible, etc.), auraient pu être utulés, les uns incorporés dans la cavalerie ou le train; les autres versés dans les services auxiliaires, où on les aurait retrouvés en cas de guerre.

» On voit, il est vrai, la ressource de proposer ces hommes pour un changement d'armes; mais, pour cela, il faut attendre la revue trimestrielle: il en résulte des frais considérables pour l'Etat; d'ailleurs, dans la subdivision dont il s'agit, le général ne veut pas entendre parler de changement de corps, encore moins d'armes.

» Comme on ne peut pas garder au régiment des hommes qui ne feraient pas une étape, malgré leur force et leur santé; com-

me, d'un autre côté, les commissions départementales n'ont pas qualité pour classer dans les services auxiliaires des hommes incorporés, force fut de réformer ces dix magnifiques gaillards, qui représentaient les deux centimes du recrutement annuel du corps.

Voilà donc, pour peu que la même chose se représente dans les autres corps, plusieurs milliers de soldats, peut-être, qui sont perdus pour l'armée, même en temps de guerre, faute d'une attention ou d'une compétence suffisante des autorités chargées de les affecter à l'arme convenable; faute aussi de dispositions facilitant les changements d'armes pour raison de constitution et d'aptitude physique et permettant de classer dans les services auxiliaires les hommes incorporés au service armé, mais que rien n'empêche d'être incorporés, en cas de guerre, soit aux ouvriers, soit aux infirmiers, soit au train.

Il serait à désirer, dans l'intérêt des corps de troupe, que le ministre prescrivit les mesures propres à remédier à cette cause d'affaiblissement de nos effectifs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos compatriotes, M. Alfred Ferbu, capitaine au 90^e de ligne, vient, sur la proposition du ministre de la guerre, d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

ACTE DE PROBITÉ.

M. le vicomte de Caqueray, maire de Montreuil-Bellay, nous a adressé la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier :

Monsieur le Rédacteur,

Je tiens à vous faire connaître un acte de probité qui, tout en ayant été entièrement naturel à son auteur, honore aussi en même temps que lui la ville où se passent des faits de ce genre.

J'avais perdu un portefeuille contenant des valeurs, mais je ne le trouvais jusqu'à un certain point rassuré, parce que mon nom s'y trouvait renfermé.

J'ai donc bientôt reçu la lettre que voici :

Saumur, 21 février 1878.

Monsieur,

Hier, 20 février, j'ai trouvé devant chez moi, rue Beaurepaire, un porte-monnaie renfermant plusieurs cartes de visite à votre nom et une valeur en billets de banque. J'ai pensé, Monsieur, que ce porte-monnaie pouvait vous appartenir; aussi, je m'empressai, pour vous l'apporter, d'inquiétude, de vous en informer que je le tiens à votre disposition.

Recevez, etc.

BOUTILLER.

Bourellier, rue Beaurepaire, 8.

Tout est dit par ces expressions si obligantes et si simples, et je me fais un devoir de porter ce fait à la connaissance du public.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch. de CAQUERAY.

LE TARIF A PRIX RÉDUIT DES PETITS PAQUETS.

Le tarif, que nous avons publié dans notre numéro du 13 décembre 1877, présenté par les six grandes Compagnies de chemins de fer, et relatif au transport à prix réduit des colis dont le poids n'excède pas 5 kilogrammes, vient d'être homologué par l'administration supérieure.

Ce tarif réduit est applicable à partir du 1^{er} mars 1878.

Voir, à la gare de Saumur, la liste des localités desservies aux prix de ce nouveau tarif.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Les belles représentations se succèdent au Grand-Théâtre; et, comme il faut rendre justice à chacun, si nous avons un brillant et exceptionnel orchestre, si nous avons d'excellents artistes comme M^{lle} Hasselmans et M. Pellin, nous avons aussi en M. Chavannes un directeur intelligent et scrupuleux, qui apporte à son théâtre tous ses soins, qui recherche l'actualité, et qui donne aux différentes pièces qu'il monte un luxe, une mise en scène, une attention des détails, auxquels nous n'avons pas toujours été habitués à Angers. Nous nous faisons un plaisir de lui rendre en passant cet hommage bien mérité.

L'œuvre de Bizet, *Carmen*, contient des choses charmantes, ne fut-ce que la romance de *Carmen*, M^{lle} Lelong :

L'amour est un oiseau rebelle,
L'amour est enfant de Bohême,
Il n'a jamais connu de loi.
Si tu ne m'aimes pas, je t'aime;
Si je t'aime, prends garde à toi.

L'air d'Escamillo, M. Martin :

Toréador, en garde,
Et songe en combattant
Qu'un œil noir te regarde
Et que l'amour t'attend.

Ou celui de don José, M. Pellin :

Te revoir, Carmen, te revoir!
Car tu n'avais eu qu'à paraître,
Qu'à jeter un regard sur moi
Pour l'emparer de tout mon être!
Et j'étais une chose à toi!

Les deux premières représentations ont valu à *Carmen* et à ses interprètes des applaudissements chaleureux.

Samedi soir avait lieu la troisième représentation de *Carmen*.

L'ÉCLAIRAGE DANS LES COLLEGES.

On écrit de La Flèche à l'*Avenir militaire*, pour prier ce journal d'appeler l'attention du ministre de la guerre sur les déficiences de l'éclairage dans les différentes salles d'études. De nombreux parents d'élèves se plaignent de voir la vue de leurs enfants considérablement affaiblie.

Bien des réformes sont certes à réaliser dans l'installation du Prytanée militaire, mais celles qui concernent le mode d'éclairage sont élémentaires, et le service du génie doit les effectuer d'urgence et hier même. La conservation de la vue chez nos futurs officiers est trop précieuse pour que le ministre de la guerre puisse hésiter à prescrire les mesures conservatrices qui seraient reconnues nécessaires.

Ajoutons, dit le *Moniteur universel*, ce qui n'est pas une excuse, que cette situation n'est pas particulière au Prytanée de La Flèche. Il n'y a peut-être pas dix lycées ou établissements d'instruction en France dont l'éclairage soit installé de façon à préserver la vue des jeunes élèves. Presque partout le gaz, le pétrole ou l'huile brûlent sans que le foyer de la flamme soit entouré d'une cuvette de verre opaque qui tamise la lumière.

POITIERS.

L'élection du Pape Léon XIII a donné lieu vendredi, à Poitiers, à une manifestation toute spontanée du plus imposant caractère. Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier de la Vienne* :

« Le temps matériel semblait devoir manquer pour préparer les illuminations; mais le zèle de chacun avait doublé les heures; et à la tombée de la nuit, on voyait les cordons de lanternes vénitienes, les festons de verres de couleur, les transparents d'où se détachaient les armes pontificales apparaître de tous côtés, et, dans certains quartiers, illuminer des rues entières.

Les différents sanctuaires et les établissements religieux étaient pour la plupart décorés avec autant de goût que d'éclat. Notre-Dame-des-Dunes étincelait. Sur la place Saint-Pierre le portail de l'évêché était éclairé à giorno. — Une guirlande de verres de couleur dessinait l'ogive de la grande porte de la cathédrale.

Le pourtour intérieur de la basilique présentait une longue ligne de feu qui se terminait par un écusson lumineux figurant les clefs de saint Pierre surmontées de la tiare, puis de la croix.

À huit heures, une affluence extraordinaire se pressait dans les trois nefs de l'église pour le salut solennel d'actions de grâces.

M^{gr} l'évêque, entouré d'un nombreux clergé, a présidé la cérémonie commencée par le chant du *Te Deum*.

À l'issue du salut, la foule envahit la place Saint-Pierre, et, à ce moment, des feux de bengale, allumés à la base et au sommet de la tour sud de la cathédrale, pro-

jetèrent sur la façade du monument de superbes reflets.

Jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, la circulation a été très-active dans les rues les plus brillamment éclairées; et aucun incident fâcheux n'est venu troubler le caractère de cette religieuse démonstration.

Elle rappelait celle qui avait eu lieu, au mois de juin dernier, lorsque la catholicité célébrait le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du plus regretté des Pontifes.

Les Papes passent; la Papauté demeure; et Léon XIII, nous venons d'en avoir la preuve, retrouvera les témoignages de foi et d'ardent dévouement qu'a multipliés le long règne de Pie IX.

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Vendredi soir, une trentaine de promeneurs ont pu voir sous une des arches du pont de pierre une énorme loutre chassant entre deux eaux; de temps en temps elle sortait de l'eau et replongeait presque aussitôt; ce manège a duré à peu près un quart d'heure, puis la loutre est rentrée dans l'île connue sous le nom d'île Marchand. Renseignements pris des gens du pont Bonaparte, il est à leur connaissance qu'il existe plusieurs de ces amphibiens dans ces parages. »

Si le goût de l'équitation ne s'est jamais perdu en France, pendant assez longtemps la science de l'équitation avait été fort négligée; cependant, depuis quelques années, on est revenu à des études plus sérieuses, et nos régiments comptent de nouveaux véritables écuyers, qu'on pourrait citer, comme le comte de Cambès ou le vicomte d'Aure.

Chaque année, les concours hippiques à Paris ou dans les départements révèlent des noms nouveaux.

Ces jours-ci, à Bordeaux, avait lieu le concours hippique, et la troisième journée, favorisée par le temps, a été des plus brillantes.

Le prix de la coupe a été remporté par M. Raoul Hubert-Delisle, lieutenant au 7^e hussards, montant sa jument d'armes, *Virtu-Facile*, et qui a fourni une course admirable.

En remettant le prix à M. Raoul Hubert-Delisle, M. le général Archinard lui a dit :

« Cher lieutenant, je suis heureux d'avoir l'honneur de vous décerner ce prix. C'est la juste récompense de votre vigueur, de votre amour du cheval et de votre science de l'équitation. »

Le second prix, remis par M. de Carayon-Latour, a été partagé entre MM. le baron de Rochetaillée et F. Dufour.

Enfin, le troisième prix a été décerné par M. le préfet de la Gironde à M. de Saint-Romans, sous-lieutenant au 7^e hussards.

Mardi ont commencé, dit la *Bretagne*, devant la cour d'assises du Finistère, en sessions spéciales, les débats sur l'affaire Gauber, notaire à Carhaix.

Quatre cent huit témoins sont appelés à déposer dans ce procès, dont l'importance paraît considérable, surtout quand on songe à la haute situation qu'occupait le prévenu comme notaire d'abord, puis comme conseiller général, enfin comme membre et comme secrétaire de la commission départementale.

Les débats ne dureront probablement pas moins de quinze jours.

M. Pascal Gauber est défendu par M^e de Chamailard, assisté de M^e de Chabre.

Faits divers.

A QUOI TIENT LA VIE HUMAINE.

Vraiment la vie humaine tient à des hasards miraculeux, providentiels.

M. et M^{lle} Henri Schneider s'étaient rendus aux fêtes du mariage du roi d'Espagne. Il y a loin de Madrid au Creuzot. Aussi M^{lle} Schneider, en rentrant chez elle après les fêtes, il y a quelques jours, était-elle très-accablée de fatigue. Deux jours et deux nuits de voyage en chemin de fer l'avaient brisée.

C'était le soir. M^{lle} Schneider dit à ses domestiques qu'elle avait besoin d'un repos absolu, et ajouta :

« Surtout qu'on n'entre pas dans ma chambre demain matin avant que j'aie sonné. »

Or, en l'absence de M^{lle} Schneider, ses gens lui avaient préparé une surprise : on était parvenu enfin à apprendre à marcher à sa petite fille, un baby tout rose qui jusque-là n'avait pu faire un pas tout seul.

Grand désappointement. On avait hâte de montrer à M^{lle} Schneider le talent de son baby. Et cependant ses ordres étaient formels.

Le matin venu, la nourrice n'y tient plus : elle se dit que la mère pardonnera une indiscretion aussi bien justifiée, et, en dépit de la recommandation, elle frappe à la porte de M^{lle} Schneider.

Pas de réponse.

Elle entre, jette un cri et tombe à la renverse.

M^{lle} Schneider était étendue sur son lit, inanimée, comme morte.

Elle était asphyxiée. Une crevasse s'était formée dans la cheminée, la fumée avait envahi la chambre, et une heure plus tard tout secours serait devenu inutile.

M^{lle} Schneider n'a repris connaissance qu'au bout de trois heures. Et sa convalescence est aujourd'hui à peine terminée.

Sans le hasard des premiers pas du baby, cependant !

Nous sommes heureux d'annoncer, en terminant, que M^{lle} Schneider est aujourd'hui hors de danger.

L'autorité allemande vient de faire arrêter à Strasbourg, et conduire à Metz, un jeune homme accusé d'avoir vendu des plans des fortifications de Metz. Il avait fait son service dans le corps du génie, en garnison dans cette ville.

Une rencontre a eu lieu sur une ligne russe, entre un train de matériel et le train où se trouvaient les écuyers, les gens d'écurie et des chevaux du czar revenant de la guerre. Cinq grooms ont été tués, ainsi que presque tous les chevaux.

On annonce l'arrivée du capitaine Boyton à Lisbonne, après un trajet de plus de 600 kilomètres sur le Tage.

Pour les articles non signés : P. GOURY.

APPEL AUX POETES.

Le vingtième Concours poétique, ouvert en France, le 15 février 1878, sera clos le 1^{er} juin 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — (Affranchir.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 février 1878.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lles} DELAS et MICHELLI, 1^{res} danseuses.

Première représentation de :

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

1^{er} acte : Souvenirs du pays.

2^e acte : La Taverne de Lillas Pastia.

3^e acte : Les Contrebandiers.

4^e acte : Le Torero.

Distribution. — Don, José brigadier au régiment d'Almanza; MM. Pellin; Escamillo, toréador, Martin; Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza, Odezone; le dancoite, Servat; le remendado, Boulanger; Morales, Davy; Micaëla, M^{lle} Marie Hasselmans; Carmen, Rita Lelong; Frasquita, Lévy-Brun; Mercédès, Eugénie Simon; Lillas Pastia, Dorlin; un guide, Eugène.

Soldats du régiment d'Almanza, toréadors, picadors, contrebandiers, cigarières, manolas, enfants et gens du peuple.

Au 2^e acte, *Pas Bohémien*, par M^{lles} Delas et Michelli.

Au 4^e acte, *Pas Espagnol*, par les mêmes danseuses.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

